

*Sécurité sociale***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**DÉPÔT DU TEXTE D'ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS
PAR LE CANADA

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, selon la tradition, les textes des accords internationaux que le Canada a conclus récemment. Pour des raisons d'ordre purement technique, par exemple, l'absence de versions certifiées conformes dans les deux langues officielles, ce n'est que maintenant que je suis en mesure de déposer des accords qui sont entrés en vigueur pour le Canada il y a quelque temps.

* * *

LES FLEURS COUPÉESLES DROITS SAISONNIERS DE DUMPING—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'urgence nécessaire. En ce premier jour du printemps—l'équinoxe vernal—j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que le ministre de l'Agriculture entreprenne, de concert avec son collègue, le ministre des Finances, de réviser les règlements régissant l'imposition de droits saisonniers dits de «dumping» sur les fleurs coupées en provenance de l'Europe ainsi que des États-Unis, afin de permettre aux horticulteurs de la circonscription d'Esquimalt-Saanich de poursuivre leur commerce et de procurer à ceux d'entre nous qui devons vivre une partie de l'année sous les neiges de l'Est certains premiers symboles du printemps comme les jonquilles qui viennent de cette région et que tous les députés peuvent admirer dans les couloirs.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il faut que je m'assure si les députés sont intéressés à cette motion. J'hésite à la présenter dans ces termes. Pour bien des raisons, le député, j'en suis sûr, compte sur l'appui de ses collègues et de la présidence. Je vais mettre cette motion aux voix mais j'espère que le député, tout généreux qu'il se montre envers ses collègues, ne sera pas déçu si certains d'entre eux, d'un côté de la Chambre ou de l'autre, s'y opposent. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALEL'OCTROI D'UNE PENSION À TOUS LES INVALIDES—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente. Étant donné que plusieurs mécanismes d'assistance sociale présentent des carences entraînant beaucoup d'injustices, et que, du

[M. Jerome.]

moins dans la province de Québec, les personnes n'ayant pas contribué suffisamment longtemps à la Régie des rentes du Québec ne peuvent recevoir de pension d'invalidité, et doivent se mettre à genoux pour obtenir des pitances du ministère du Bien-être social, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Tétrault):

Que la Chambre étudie l'opportunité d'extensionner à tous les invalides le droit de recevoir une pension d'invalidité.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

L'AGRICULTUREL'INDUSTRIE LAITIÈRE—LE PAIEMENT DE SUBVENTIONS AUX
PRODUCTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné la situation précaire dont sont présentement victimes les producteurs de lait industriel au Canada, de même que la hausse du coût de production, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) explique de façon détaillée à la Chambre quelle sera la méthode de paiement des subventions aux producteurs pour la prochaine saison, afin que le Parlement puisse débattre et examiner en détail les effets de ce programme sur les prix aux consommateurs et aux producteurs.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADAMODIFICATION PRÉVOYANT LA TENUE D'UNE LISTE
ÉLECTORALE PERMANENTE

M. Judd Buchanan (London-Ouest) demande à présenter le bill C-265, tendant à modifier la loi électorale du Canada (liste permanente des votants).

Des voix: Expliquez-vous!